

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 224

2 février 2009

SOMMAIRE

AA&C Associates S.A.	10708	Immobilière Le Royal	10721
Abax Révision	10707	Interoffice S.A.	10736
Altex S.A.	10724	Iris Fund SICAV-FIS	10744
Automotive Partners société civile	10732	Levin L07 - 926 S.à r.l.	10735
BHR Luxembourg S.à r.l.	10744	Lindley S.à r.l.	10736
BlueBirds Participations S.A.	10732	L.I.P. S.à r.l.	10745
Bondi Group Holding S.A.	10722	L.I.P. S.à r.l.	10747
Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A.	10746	LRM Funds	10715
Central European Growth IV Garant S.C.A.	10713	Mag Lux S.A.	10712
Central European Growth IV Garant S.C.A.	10729	Mariza S.A.	10719
Compagnie Générale de Bureautique et d'Informatique S.A.	10751	Matriz Technology S.A.	10738
Concise Holding S.A.	10742	Mec-Telematik, Sàrl	10709
Cored International S.A.	10735	Medafin S.A.	10745
CVC Investments Europe V Associates S.C.A.	10747	Medanco S.A.	10720
Eislecker Gaardebau Sàrl	10746	Miura International Parent S.à r.l.	10745
Euro East Construction Holding	10714	Monte Cervino S. à r.l.	10719
Europe Partners Holdings S.à r.l.	10744	Motor-Center-Mersch S.A.	10730
FI Corporate Reinsurance	10745	Multi Task Agency	10737
Fidolfin S.A.	10711	OI-Apparel S.A.	10747
Glutafin S.A.	10727	Oleander S.à r.l.	10725
GmbH Lücker Transportgesellschaft	10752	OME Investment Acquisition S.C.A.	10752
Green Energy S.A.	10718	Online Lux S.à r.l.	10736
Hamada SA	10736	Palladium International Sàrl	10743
HEDF II Spain 2 S.à r.l.	10746	Parsimony Brothers S.A.	10750
HEDF II Spain S.à r.l.	10747	Pinecreek Capital S. à r.l.	10746
HRD Luxembourg II	10731	PKF Weber & Bontemps	10706
HRD Luxembourg II A	10716	Probst	10744
HSH Nordbank Securities S.A.	10735	Seri System International S.A.	10727
Humanitarian World Holding	10728	Sidus Sàrl	10748
		Sperotto International Trading S.A.	10710
		Top Meter Holding Corporation S.A.	10743
		ZOTAN Professional Services	10706

**PKF Weber & Bontemps, Société Anonyme,
(anc. ZOTAN Professional Services).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 135.187.

L'an deux mil huit, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Abax Professional Services, une société anonyme ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS Luxembourg N°B 134.965)

ici représentée par deux de ses administrateurs savoir:

- Monsieur Tom PFEIFFER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, et
- Monsieur Ronald WEBER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg,

Laquelle comparante, ici représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant qu'elle est la seule et unique actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme "Zotan Professional Services" avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 décembre 2007 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 313 du 6 février 2008

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 135.187;

La comparante, représentée comme ci-avant a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver le projet de fusion entre la Société, société absorbante, et

a.- Abax Révision une société anonyme avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 80.523

b.- Abax Holding une société anonyme avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 80.522

c.- PKF Weber & Bontemps une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 80.537, sociétés absorbées, en vertu duquel les sociétés absorbées sont absorbées par la Société par l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la Société, sans aucune restriction ou limitation, à charge pour la Société (i) de supporter tout le passif des sociétés absorbées, d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (ii) de payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Conformément aux termes et conditions des projets de fusions, les sociétés absorbées seront considérées comme ayant transférés à la Société l'universalité de leurs patrimoines actif et passif, sans aucune limitation ou restriction, et la Société sera considérée comme ayant accompli les activités des sociétés absorbées et accepte de reprendre son passif à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer chaque administrateur de la Société, chacun agissant seul, avec pouvoir de substitution, comme son mandataire pour exécuter les résolutions prises lors de cette assemblée, plus particulièrement pour accomplir le transfert à la Société de l'universalité des patrimoines actif et passif des sociétés absorbées et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de changer le nom de la société en PKF Weber & Bontemps et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de PKF Weber & Bontemps."

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. PFEIFFER, R. WEBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53038. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008550/206/59.

(090006431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Abax Révision, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.523.

L'an deux mil huit, le vingt-quatre décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Zotan Professional Services, une société anonyme, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (RCS Luxembourg N°B. 135.187)

ici représentée par deux de ses administrateurs savoir:

- Monsieur Tom PFEIFFER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, et

- Monsieur Ronald WEBER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg,

Laquelle comparante, ici représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant qu'elle est la seule et unique actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme "Abax Révision" avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 janvier 2001 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762 du 14 septembre 2001

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 80.523;

La comparante, représentée comme ci-avant a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver le projet de fusion du 28 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2819 du 24 novembre 2008, entre Abax Révision, société absorbée, et Zotan Professional Services préqualifiée, société absorbante en vertu duquel la Abax Révision sera absorbée par Zotan Professional Services moyennant l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de Abax Révision à Zotan Professional Services, sans aucune restriction ni limitation, à charge pour Zotan Professional Services qui devra (i) supporter tout le passif de la Société, d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (ii) payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Aux termes et conditions dudit projet de fusion, la Société sera considérée comme ayant transféré à Zotan Professional Services l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ni restriction, à partir de ce jour, et Zotan Professional Services sera considérée comme ayant accompli les activités de la Société absorbée à partir de ce jour tout en reprenant le passif.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de reconnaître que, suite à l'approbation de la fusion par les assemblées générales de Abax Révision, société absorbée, et de Zotan Professional Services, société absorbante, Abax Révision société absorbée cessera d'exister.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique nomme chaque administrateur de Zotan Professional Services, avec pouvoir de substitution, comme mandataire de la Société pour exécuter les résolutions prises lors de cette assemblée, plus particulièrement pour accomplir le transfert à Zotan Professional Services de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 1.000,- €.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. PFEIFFER, R. WEBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53035. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008523/206/58.

(090006401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

AA&C Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4831 Rodange, 233, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.948.

L'an deux mil huit, le dix décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AA&C ASSOCIATES S.A.", avec siège social à L-3622 Kayl, 23, rue Dideschpont

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 4 mai 2007,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 124.948,

L'assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Abdelaziz ARAB, comptable, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude KARP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-4830 Rodange, 233, route de Longwy et en conséquence modification du troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-4831 Rodange, 233, route de Longwy et en conséquence de modifier le troisième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (3^{ème} paragraphe).** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Pétange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.40 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ARAB, M. MAYER, C. KARP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50514. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008533/206/58.

(090007032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Mec-Telematik, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.194.

Im Jahre zweitausendacht, den zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine DECKER, mit Amtssitz in Hesperange, handelnd in Vertretung von Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg, welcher letzterer Depositär der Urkunde bleiben wird.

Sind erschienen:

1.- Herr Arthur MAURER, Elektroingenieur, geboren in Köln am 07 März. 1964, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Gerhard Faber Strasse 19, und

2.- Herr Frederic WOHL, Geschäftsmann, geboren in Kalifornien, USA, am 22. Mai 1963, wohnhaft in Louisville, Colorado 80027 (Vereinigten Staaten von Amerika), 675, Tamarisk Court,

Diese Erschienenen, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung " MEC-Telematik, S.à r.l." mit Sitz in L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch M^e Emile SCHLESSER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg am 7. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1820 vom 30. Dezember 2002,

abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 18. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 899 vom 15. September 2005,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 95.194.

Die Anteilhaber, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, ersuchten den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss - Anteilsabtretungen

a.- Herr Frederic WOHL, vorbenannt, tritt zehn (10) seiner Anteile an Herrn Stefan DEWALD, Softwareentwickler, geboren in Trier am 12. Februar 1971, wohnhaft in D-54329 Konz, Wendelinstrasse 47, ab;

b.- Herr Frederic WOHL, vorbenannt, tritt fünfzehn (15) seiner Anteile an Dr Anton Georg STIFFLER, Geschäftsmann, geboren in Davos am 24. November 1935, wohnhaft in CH-3063 Ittigen, Quellenrain 25, ab.

Die Abtretungen geschehen mit Wirkung zum heutigen Tage, somit erhalten die Zessionare ab diesem Datum alle diesen Anteilen zugeteilten Rechte und Pflichten.

Die Abtretung erfolgt zu dem Preis der zwischen Parteien ausgemacht wurde.

Herr Stefan DEWALD und Dr Anton STIFFLER, vorbenannt, sind beide anwesend, erklären vorstehende Anteilsabtretungen anzunehmen.

Annahme

Herr Arthur MAURER, vorbenannt, erklärt andurch in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilsabtretungen namens der Gesellschaft gemäß dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, daß ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend der vorstehenden Anteilsabtretungen vorliegt.

Zweiter Beschluss

Infolge der vorgenannten Anteilsabtretungen wird Artikel fünf der Statuten abgeändert wie folgt:

" **Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je EINHUNDERT-FÜNFUNDZWANZIG EURO (125,- EUR), aufgeteilt wie folgt:

1.- Herr Arthur MAURER, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Frederic WOHL, fünfundzwanzig Anteile	25
3.- Herr Stefan DEWALD, zehn Anteile	10
4.- Dr Anton STIFFLER, fünfzehn Anteile	15
Total: einhundert Anteile	100"

Worüber Urkunde, aufgenommen in Hesperange, in der Amtsstube von Notar Martine DECKER, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. MAURER, F. WOHL, S. DEWALD, G. STIFFLER, M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50550. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Januar 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008534/206/58.

(090007011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Sperotto International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.517.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit.

Le vingt-quatre décembre;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg;

A comparu:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Alfredo PANICCIA, demeurant Via D. Colamarino, I-80059 Torre del Greco en Italie

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, en date du 22 décembre 2008;

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme "SPEROTTO INTERNATIONAL TRADING S.A.", ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38 avenue de la Faïencerie, Registre de Commerce et des sociétés B numéro 60 517, constituée en date du 8 août 1997 par devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg sous la dénomination "Markgest S.A." publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 659 du 25 novembre 1997.

Dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 14 novembre 2003, publié au mémorial C numéro 23 du 8 janvier 2004.

- Que le capital social de la société anonyme "SPEROTTO INTERNATIONAL TRADING S.A.", pré désignée, s'élève actuellement à trente et un mille EUR (31.000,-) euros représenté par huit mille (12.500) actions, d'une valeur nominale de 2,48 EUR.

- Que son mandant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme "SPEROTTO INTERNATIONAL TRADING S.A" et qu'en tant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wesquy, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 2 janvier 2009 Relation: EAC/2009/44 Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 8 janvier 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009008537/209/55.

(090006653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fidolfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.764.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit.

Le dix-neuf décembre;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg;

A comparu:

La société MELSON ASSETS INC., avec siège social à Arango -Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Republic of Panama;

ci-après nommée „l'actionnaire unique";

ici représentée par: Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, en date du 16 décembre 2008;

laquelle procuration, après avoir été signée „ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée;

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée „FIDOLFIN S.A." société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro 65.764, établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie

ci-après nommée „la société", a été constituée aux termes d'un acte reçu pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 1998, publiée au Mémorial C de 1998 numéro 769.

- Que le capital social de la Société „FIDOLFIN S.A." prédésignée, s'élève actuellement à QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENT SEIZE VIRGULE CINQUANTE CINQ EUROS (41.316,55.- EUR), représenté par HUIT MILLE (8.000,-) actions, sans désignation de valeur nominale.

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société „FIDOLFIN S.A." et qu'en tant actionnaire elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude; date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bardelli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 30 décembre 2008 Relation: EAC/2008/15899 Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 6 janvier 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009008538/209/55.

(090006655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Mag Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 77.164.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit.

Le dix-neuf décembre;

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg;

A comparu:

La société PACRI Sràl, demeurant Via Sigismondo 27, Rimini

ci-après nommée "l'actionnaire unique";

ici représentée par: Madame Orietta RIMI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, en date du 18 décembre 2008;

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée;

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée "MAG LUX S.A." société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 77164, établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie

ci-après nommée "la société", a été constituée aux termes d'un acte reçu par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2000, publiée au Mémorial C de 2001 numéro 692.

- Que les statuts ont été modifiés par acte devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Luxembourg en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 256 du 3 février 2006.

- Que le capital social de la Société "MAG LUX S.A." prédésignée, s'élève actuellement à 1.800.000 EUROS, représenté par 180.000 actions, d'une valeur nominale de 10,- EURO chacune.

Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société "MAG LUX S.A." et qu'en tant actionnaire elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

- Que la société dissoute possède une participation dans la société suivante:

a) MAGGIOLI SPA, ayant son siège social à Rimini, VIA DEL CARPINO, 8 - SANTARCANGELO DI ROMAGNA (RN), C.F. 06188330150;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude; Date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, ès qualités qu'elle agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bardelli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15902 Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 6 janvier 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009008539/209/58.

(090006657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Central European Growth IV Garant, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.008.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht.

Den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "Global Equity Partners Beteiligungs-Management AG" mit Sitz in A-1060 Wien (Österreich), Mariahilferstrasse 19-21, eingetragen beim Handelsgericht Wien unter der Nummer FN 162933 h,

hier vertreten durch Herrn Nils BERGEN, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Central European Growth IV Garant S.à r.l.", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 137008, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 7. März 2008, gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C Nummer 688 vom 20. März 2008;

2.- dass das Kapital der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.à r.l.", vorbenannt, fünfundzwanzigtausend EURO (EUR 25.000,-) beträgt, aufgeteilt in zweihundert (200) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig EURO (EUR 125,-);

- 3.- dass die Komparentin Eigentümerin aller Anteile der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.à r.l." ist,
- 4.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.à r.l.", welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;
- 5.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.à r.l." übernommen hat;
- 6.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.à r.l." besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.à r.l." gewährleistet;
- 7.- dass die Liquidation der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.à r.l." somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;
- 8.- dass den Geschäftsführern volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;
- 9.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.à r.l." für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf sechshundertfünfzig Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE Errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BERGEN; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation GRE/2008/5280 Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 7. Januar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008541/231/50.

(090006572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Euro East Construction Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.289.

— AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht.

Den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft Costa Ricanischen Rechts "Southpark", eingetragen im Handelsregister von Costa Rica unter der Nummer 3-101-295 498, mit Sitz in Avenida Central y Calle 25, Apt B, San Jose, Costa Rica,

hier vertreten durch Herrn Paul MARX, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Aktiengesellschaft "EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING S.A.", mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 40289, gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 20. Mai 1992 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C Nummer 439 vom 2. Oktober 1992, dass das Kapital privatschriftlich am 27. November 2001 in EURO umgewandelt wurde und dass das entsprechende Protokoll auszugsweise im Memorial C Nummer 655 vom 26. April 2002 veröffentlicht wurde;

2.- dass das Kapital der Gesellschaft "EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING S.A.", vorbenannt, siebenhundertsechszwanzigtausend-neunhundertsebenunddreissig EURO und zweiundachtzig CENT (EUR 766.937,82) beträgt, aufgeteilt in hundertfünfzig (150) Aktien ohne Nennwert;

3.- dass sich aus dem Aktienregister der Gesellschaft ergibt, dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft "EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING S.A." ist;

4.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft "EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING S.A.", welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

5.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft "EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING S.A." übernommen hat;

6.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft "EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING S.A." besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft "EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING S.A." gewährleistet;

7.- dass die Liquidation der Gesellschaft "EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING S.A." somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

8.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

9.- dass das Aktienregister und die Aktien der Gesellschaft "EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING S.A." annulliert worden sind;

10.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft "EURO EAST CONSTRUCTION HOLDING S.A." für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf achthundertfünfzig Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: MARX; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/81. Reçu douze euros

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Junglinster, den 7. Januar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008542/231/56.

(090006577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

LRM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 67.539.

Extrait des Résolutions adoptées à l'unanimité, le 29 mai 2008, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Guy Verhoustraeten et de Dominique Dubois, en leur qualité d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration décide de remplacer, sous réserve du nihil obstat de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Guy Verhoustraeten par Monsieur Christophe Mazurier et Monsieur Dominique Dubois par Monsieur Jean-Pierre Merlo de Banque Pasche S.A. en qualité d'Administrateurs et de faire ratifier leur nomination lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires et de demander à la même Assemblée de donner décharge aux Administrateurs démissionnaires.

Dès lors, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Meno EYTAN, Agefor S.A., 100, rue du Rhône, 1^{er} étage, CH-1204 Genève

Administrateurs:

- Monsieur Alain FIORUCCI, Soprofi, 49, rue de la Victoire, F-75009 Paris

- Monsieur Christian JESSUA, Développement Finances Analyses, 24, rue du Panthéon, F-75008 Paris

- Monsieur Jean-Philippe LAHANA, JPL Finances, 10, avenue des Camoens, F-75116 Paris

- Monsieur Christophe MAZURIER, Banque Pasche S.A., 10, rue de Hollande, CH-1204 Genève

- Monsieur Jean-Pierre MERLO, Banque Pasche S.A., 10, rue de Hollande, CH-1204 Genève

Le Réviseur d'Entreprises est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Fabienne WALTZING / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Principal / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009009060/1183/33.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

HRD Luxembourg II A, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 847.200,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 91.730.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December.
before Mr Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared,

HRD Luxembourg II (in liquidation), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 20, rue de la Poste in L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.731 (the Sole Shareholder), duly represented by its liquidator AEA Investors LQ LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 1209 Corporation Trust Center, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, itself represented by Nicolas Papavoine, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on December 17th, 2008.

The said proxy, after having been initialled and signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) HRD Luxembourg II a, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.730, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 24 January 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 294 of 19 March 2003;

- the Company's share capital is set at EUR 847,200 (eight hundred forty-seven thousand two hundred euros) represented by 4,236 (four thousand two hundred thirty-six) shares, having a nominal value of EUR 200 (two hundred euros) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- it waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- it grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

HRD Luxembourg II (en liquidation), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.731 (l'Associé Unique), avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ici dûment représentée par son liquidateur AEA Investors LQ LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Corporation Trust Center, Orange Street, Etats-Unis d'Amérique - 19801 Wilmington, Delaware, elle-même représentée par Nicolas Papavoine, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 17 décembre 2008.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée HRD Luxembourg II A, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.730, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 294 du 19 mars 2003;

- le capital social de la Société est fixé à 847.200,- EUR (huit cent quarante-sept mille deux cents euros), représenté par 4.236 (quatre mille deux cent trente-six) parts sociales d'une valeur nominale de 200,- EUR (deux cents euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- par la présente l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et par l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: N. PAPA VOINE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52257. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008554/206/98.

(090007181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Green Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.766.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit.

Le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3161, Road Town, I.B.C. numéro 149597 (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GREEN ENERGY S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B89766, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1746 du 6 décembre 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme GREEN ENERGY S.A., prédésignée, s'élève actuellement à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par six cents (600) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société GREEN ENERGY S.A..

IV.- Que l'activité de la société GREEN ENERGY S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme GREEN ENERGY S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille deux cent vingt-cinq euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2008. Relation GRE/2009/83. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008547/231/52.

(090006492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Monte Cervino S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.175.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2009.
Paul BETTINGEN
Notaire

Référence de publication: 2009008602/202/12.
(090006958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Mariza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 32.547.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundacht, am zweiundzwanzigsten Dezember.
Vor dem Unterzeichneten Notar, Karine REUTER, mit Amtssitz in Redange/Attert.

Ist erschienen:

Herr Manfred WILD, geboren am 28.März 1951 in Spöck (Allemagne), beruflich wohnhaft in D-76 227 KARLSRUHE, 5c Wachhauserstrasse,

hier vertreten durch die Gesellschaft FFF LIMITED, mit Sitz in Saint-Vincent et Grenadines, Kingstown, Trust House, 112, Bonadie Street,

hier vertreten durch Frau Sabine LEMOYE, beruflich wohnhaft in Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt, gemäss einer Generalvollmacht aufgenommen durch Notar SCHLESSER aus Luxemburg am 15. Mai 2007, einregistriert in Luxemburg AC am 16. Mai 2007, LAC/2007/8689.

Der Erschienene, vertreten wie eingangs beschrieben, in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft MARIZA S.A., mit Sitz in L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt, wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jean-Paul HENCKS, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 13. Dezember 1989, und veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 217 vom 2. Juli 1990.

Die vorbezeichnete Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer B 32.547.

Das Kapital der vorbenannten Gesellschaft beträgt 378.688,33 Euros (DREIHUNDERT ACHTUNDSIEBZIG TAUSEND SECHS HUNDERT ACHTUNDACHTZIG KOMMA DREIUNDDREISSIG EUROS) eingeteilt in 14.813 Aktien, vollständig eingezahlt.

Der Erschienene Herr Manfred WILD, vorgenannt, ist und bleibt Inhaber sämtlicher Aktien der vorgenannten Gesellschaft.

In seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär vorgenannter Gesellschaft, erklärt der Erschienene die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tage aufzulösen und zu liquidieren und ersucht sie den Notar diese Auflösung und Liquidation zu beurkunden.

Der Erschienene übernimmt sämtlich Aktiva und Passiva der Gesellschaft und haftet persönlich für die von der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

Der Erschienene erteilt allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung und erklärt, dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft in L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt aufbewahrt werden.

Die bestehenden Aktienzertifikate wurden in Gegenwart des Notars zerstört. Weiterhin wurde das Aktienregister annulliert.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: LEMOYE, REUTER.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 décembre 2008. Relation: RED/2008/1580. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Redingen/Attert, den 13. Januar 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009008559/7851/48.

(090006661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Medanco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.673.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Madame Amélie BRICE, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Madame Amélie BRICE, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "MEDANCO S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.673, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 juillet 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 257 en 1988, page 12324, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital en Euros en date du 14 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 754 du 17 mai 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "MEDANCO S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "MEDANCO S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "MEDANCO S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "MEDANCO S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BRICE; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/55. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008560/231/55.

(090006789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Immobilière Le Royal, Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 58.229.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée IMMOPAR, ayant son siège social à L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets, ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme IMMOBILIERE LE ROYAL, ayant son siège social à L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets, R.C.S. Luxembourg numéro B 58.229, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 152 du 28 mars 1997, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 février 1997, publié au Mémorial C numéro 290 du 11 juin 1997;

- suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1081 du 17 octobre 2003;

- suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2607 du 15 novembre 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme IMMOBILIERE LE ROYAL, prédésignée, s'élève actuellement à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme IMMOBILIERE LE ROYAL.

IV.- Que l'activité de la société IMMOBILIERE LE ROYAL ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme IMMOBILIERE LE ROYAL est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que la société anonyme IMMOBILIERE LE ROYAL ne possède pas d'immeubles ou parts d'immeubles.

X.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

XI.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/85. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008565/231/59.

(090006831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Bondi Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.047.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight.

On the twenty third day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The company "GENLICO LIMITED", with its registered office at 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the International Business Companies Act" of the British Virgin Islands under the number 608721,

represented by Mr. Aurélien LE RET, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited holding company "BONDI GROUP HOLDING S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 110.047, has been incorporated by deed of the undersigned notary on July 21, 2005, published in the Memorial C number 1470 of December 29, 2005.

II.- That the capital of the public limited holding company "BONDI GROUP HOLDING S.A." presently amounts to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by thirty one (31) shares with a value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the public limited holding company "BONDI GROUP HOLDING S.A."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited holding company "BONDI GROUP HOLDING S.A." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the public limited holding company "BONDI GROUP HOLDING S.A."

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the public limited holding company "BONDI GROUP HOLDING S. A." and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the public limited holding company "BONDI GROUP HOLDING S.A." even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the dissolved public limited holding company "BONDI GROUP HOLDING S.A." is to be construed as definitely terminated and liquidated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.

IX.- That the share register has been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "GENLICO LIMITED", avec siège social au 146, Wickams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "BONDI GROUP HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 110.047, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1470 du 29 décembre 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "BONDI GROUP HOLDING S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "BONDI GROUP HOLDING S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "BONDI GROUP HOLDING S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme holding "BONDI GROUP HOLDING S.A."

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société "BONDI GROUP HOLDING S.A." et répondra personnellement de tout le passif social de la société "BONDI GROUP HOLDING S.A.", même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "BONDI GROUP HOLDING S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que le registre des actions nominatives a été annulé.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET; SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/53. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008562/231/100.

(090006813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Altex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.957.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Madame Amélie BRICE, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Madame Amélie BRICE, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding "ALTEX S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32957, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 268 du 7 août 1990, et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé lors de la conversion du capital en Euros en date du 1^{er} juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1006 du 2 juillet 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme holding "ALTEX S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt Euros et quatorze centimes (EUR 185.920,14.-), représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que selon le registre des actionnaires, la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "ALTEX S.A."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "ALTEX S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme holding "ALTEX S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BRICE; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2009. Relation GRE/2009/54. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008561/231/56.

(090006805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Oleander S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.322.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight.

On the twenty-third of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company "Sardinella Limited", registered at the Registrar of Companies of Malta under number C 45788, with registered office at Level 3, Regional Business Centre, University Heights, Msida, MSD 1751, Malta,

here represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Ms Laetitia LENTZ, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "OLEANDER S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 97.322, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 11, 2003, published in the Mémorial C number 39 of January 13, 2004, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the same notary, on December 29, 2005, published in the Mémorial C number 789 of April 20, 2006.

II.- That the corporate capital of the private limited company "OLEANDER S.à r.l.", pre-named, presently amounts to sixteen thousand and one hundred Euro (EUR 16,100.-) divided into one hundred and sixty one (161) sharequotas with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That following the transfer on December 16, 2008 of all the one hundred and sixty one (161) sharequotas with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each by the company "BLOSSOM LIMITED" to the appearing party, duly accepted in accordance with article 1690 of the civil code, the latter is the sole shareholder of the private limited company "OLEANDER S.à r.l.", pre-named.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "OLEANDER S.à r.l.", pre-named, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company "OLEANDER S.à r.l.", pre-named, is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their respective assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit.

Le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société "Sardinella Limited", enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 45788, avec siège à Level 3, Regional Business Centre, University Heights, Msida, MSD 1751, Malte,

représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "OLEANDER S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 97.322, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 39 du 13 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 789 du 20 avril 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "OLEANDER S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à seize mille cent Euros (EUR 16.100,-), représenté par cent soixante et une (161) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

III.- Que suite à la cession du 16 décembre 2008 de toutes les cent soixante et une (161) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, par la société "BLOSSOM LIMITED" à la comparante, dûment acceptée en conformité avec l'article 1690 du code civil, cette dernière est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "OLEANDER S.à r.l.", pré-désignée.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "OLEANDER S.à r.l." qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "OLEANDER S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/52. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008563/231/102.

(090006818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009008604/202/12.

(090007002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Glutafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.733.

L'an deux mil huit, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLUTAFIN S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 22 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 22 mars 2007

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 123.733

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nommé secrétaire Madame Anita DOS SANTOS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société GLUTAFIN S.A. en liquidation avec effet au 30 décembre 2008.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société GLUTAFIN S.A. en liquidation à partir du 30 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Manfred EIDEN, né le 19 août 1962, demeurant à D-66620 Nonnweiler, Fliederweg 8, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.05 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H.DA CRUZ, A.DOS SANTOS, M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52152. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008585/206/59.

(090007161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Humanitarian World Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 33.003.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

- G.G.G. (Holdings) Limited, avec siège à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, enregistrée sous le No 1051718, représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Jean-Marc BEAUJOLIN, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1131 Tolochenaz et Monsieur Giulio SEVERINI, administrateur de sociétés, demeurant à SK-81105 Bratislava.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, une société anonyme sous la dénomination de HUMANITARIAN WORLD HOLDING, au capital social actuel de quatre cent vingt-six mille quatre cents euros (426 400.- EUR), représenté par deux cent soixante-six mille cinq cents (266 500) actions d'une valeur nominale d'un euro et soixante cents (1,60 EUR) chacune;

- que la Société a été constituée originairement sous la dénomination de "CORVIGLIA", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 294 du 24 août 1990;

- que les statuts de la société ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 26 juillet 1990, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 53 du 7 février 1991, en date du 27 décembre 1991, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C No 328 du 31 juillet 1992, et en date du 14 décembre 1995, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 95 du 23 février 1996;

- que le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 3 octobre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 266 du 16 février 2002;

- que les statuts ont encore été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 25 mai 2004, la société adoptant notamment la dénomination de "EQUITABLE BUSINESS WORLD HOLDING", acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 795 du 3 août 2004, en date du 21 mars 2005, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle de "HUMANITARIAN WORLD HOLDING", acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 790 du 6 août 2005, en date du 29 juillet 2005, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 76 du 12 janvier 2006 et en date du 1^{er} février 2006, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1 141 du 13 juin 2006;

- que cette société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B No 33 003;

- que la totalité des deux cent soixante-six mille cinq cents (266.500) actions de la société anonyme HUMANITARIAN WORLD HOLDING ont été réunies entre les mains de la comparante, la société G.G.G. (Holdings) Limited, préqualifiée;
- que la comparante, actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société anonyme HUMANITARIAN WORLD HOLDING et, dès lors, reprendre à son compte tous les actifs, passifs et engagements, même inconnus à l'heure actuelle, de la société dissoute;
- que, partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la société;
- que la comparante déclare en outre que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée légale de cinq années à son ancien siège social.

Sur ce, les représentants de la comparante ont présenté au notaire, pour vérification, le registre d'actionnaires de la société dissoute qui a été immédiatement annulé par le notaire instrumentant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société dissoute.

Et après lecture faite aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BEUJOLIN, SEVERINI, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15465. Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 janvier 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009008558/207/58.

(090006664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Central European Growth IV Garant S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.009.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht.

Den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Central European Growth IV Garant S.à r.l.", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 137008,

hier vertreten durch Herrn Nils BERGEN, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

1.- dass die Kommanditgesellschaft auf Aktien "Central European Growth IV Garant S.C.A.", mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 137.009, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg), am 7. März 2008 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C Nummer 687 vom 20. März 2008;

2.- dass das Kapital der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.C.A.", vorbenannt, einunddreissigtausend EURO (EUR 31.000,00) beträgt, aufgeteilt in sechzig (60) rückkaufbare Aktien der Klasse A mit einem Nennwert von je einhundert EURO (EUR 100,00) und zweihundertfünfzig (250) Aktien der Klasse B mit einem Nennwert von einhundert EURO (100,00);

3.- dass die Komparentin Eigentümerin aller Aktien der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.C.A." ist;

4.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.C.A.", welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;

5.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.C.A." übernommen hat;

6.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.C.A." besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.C.A." gewährleistet;

7.- dass die Liquidation der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.C.A." somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;

8.- dass dem geschäftsführenden Komplementär volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt ist;

9.- dass das Aktienregister und die Aktien der Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.C.A." annulliert worden sind;

10.- dass die Bücher der aufgelösten Gesellschaft "Central European Growth IV Garant S.C.A." für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf sechshundertfünfzig Euro geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BERGEN; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2008. Relation GRE/2008/5279. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. Januar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008564/231/55.

(090006826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

M.C.M., Motor-Center-Mersch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7525 Mersch, 63, rue de Colmar-Berg.

R.C.S. Luxembourg B 47.591.

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Pardevant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination MOTOR-CENTER-MERSCH S.A., en abréviation M.C.M. S.A., établie et ayant son siège social à L-7525 Mersch, 63, rue de Colmar-Berg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47591, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 27 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 20 septembre 1994 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 349 du 10 mars 2007.

La séance est présidée par Monsieur Thierry HELLERS, avec adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 450 (quatre cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 280.- (deux cent quatre-vingts euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de EUR 126.000.- (cent vingt-six mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 9, dernier alinéa des Statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

10731

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 9, dernier alinéa, des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle de la personne déléguée à la gestion journalière, soit par la signature conjointe d'un membre du conseil d'administration et de l'administrateur délégué ou de la personne déléguée à la gestion journalière".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T.Hellers, J.Schmit, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 12 JAN. 2009. Relation: EAC/2009/305. Reçu soixante-quinze euros Droit fixe: 75 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009008586/272/51.

(090007177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

HRD Luxembourg II, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 847.200,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 91.731.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2008

Par-devant Maître Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, l'associée unique AEA Investors LQ LLC, une société constituée d'après les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'Associée Unique), représentant l'intégralité du capital sociale de la société à responsabilité limitée HRD Luxembourg II, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.731, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Associée Unique prend connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il n'y a pas de boni de liquidation dû et payable aux actionnaires de la Société et décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, au siège social de la Société.

Signé: N.PAPAVOINE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52258. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008590/206/28.

(090007188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

BlueBirds Participations S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 92.866.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, LAC/2008/49302, que les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable «BlueBirds Participations S.A.» en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92866, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C numéro 466 du 30 avril 2003 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2768 du 14 novembre 2008 ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société «BlueBirds Participations S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la clôture de la liquidation à l'ancien siège de la Société, 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009008592/242/24.

(090006931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Automotive Partners société civile.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg E 4.017.

—
STATUTS

L'an deux mil et huit, le 8 décembre, à Luxembourg.

Les soussignés:

1) Monsieur Andrei POLYAKOV, économiste, né le 5 décembre 1977, demeurant à MOSCOU 125009, Tverskaya 6, Flat266, et

2) Monsieur Steffen WÜNSCHMANN, directeur de sociétés, né le 29 octobre 1952 à Leipzig (République de l'Allemagne de l'Est), demeurant à D-15569 WOLTERS DORF (République Fédérale d'Allemagne), Eichbergstrasse 12,

tous deux représentés par Maître Claude GEIBEN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu de deux procurations sous seings privés lui données en dates respectives des 20 et 27 novembre 2008,

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} - Objet, Dénomination, Durée siège

Art. 1^{er}. La Société a pour objet la gestion, l'administration, la détention, la mise à disposition, la prise et/ou la mise en location, la prise et/ou la mise en crédit-bail (leasing) financier ou opératif, vente, l'entretien, la circulation, la garde, la prise en dépôt, l'assurance, l'immatriculation de tous véhicules automoteurs ou automobiles, au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs, contre rémunération et remboursement de tous coûts, à l'exclusion d'activités de taxis ou de transport rémunéré de personnes pour lesquelles des concessions ou licences seraient exigées.

La Société peut embaucher du personnel administratif, ainsi que des chauffeurs si cela s'avère nécessaire.

La Société exerce ses activités au profit de ses associés ou affiliés, respectivement des personnes qui leur sont directement liées, à l'exclusion de toute activité commerciale ou d'activité destinée à être offerte au public.

La Société peut se vouer à l'exercice de toutes activités accessoires, mobilières, immobilières ou financières, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Art. 2. La Société prend la dénomination "AUTOMOTIVE PARTNERS société civile".

Art. 3. La Société est constituée à partir de ce jour, pour une durée de 90 (quatre-vingt-dix) années.

Art. 4. Le siège de la Société est à 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 LUXEMBOURG. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II - Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital est fixé à 1.000.- € (mille euros). Il est représenté par 100 (cent) parts sociales de 10.-€ (dix euros) chacune.

Le capital sera libéré par des versements en numéraire auprès d'un établissement bancaire, à tout moment où le ou les administrateurs-gérants en feront la demande aux associés en fonction de leur souscription au capital dans les proportions comme dit ci-après.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Anrei POLYAKOV	99 (quatre-vingt dix-neuf) parts
2) Monsieur Steffen WÜNSCHMANN	1 (une) part
Total:	100 (cent) parts

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément du ou des autres associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, les administrateurs devront, sauf accord contraire et unanime des sociétaires, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente Société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la Société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux et par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III - Administration de la société

Art. 10. Chaque associé de l'accord des associés représentant la majorité des parts existantes peut faire des prêts ou autres avances à la Société portant intérêt au taux convenu avec la gérance, à défaut au taux de 5% (cinq pourcent) l'an. L'associé créancier peut exiger des autres associés la mise en gage de leurs parts ou, si celles-ci se trouvent déjà être gagées, la cession de leurs droits aux revenus de la Société pour garantir le remboursement de leur partie dans cette dette de la Société.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par l'associé Monsieur Steffen WÜNSCHMANN. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé, les pouvoirs de gestion reviennent à l'associé, ou aux associés restant en fonctions. Les associés peuvent déléguer toute ou partie des pouvoirs de gestion à un tiers.

Art. 12. Tous les actes et engagements concernant la Société, sont signés par l'administrateur-gérant, à moins d'une délégation spéciale du conseil à tout autre mandataire.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 13. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale sur convocation de l'associé le plus diligent, avant la fin du mois de juin.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par tout associé.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés cinq jours francs au moins à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. L'assemblée peut même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 18 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 15. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 18. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport de l'administrateur-gérant sur les affaires sociales; elle discute, approuve et, le cas échéant, redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire décidant à la majorité des parts existantes peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature ou l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la Société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, par intérêt ou par action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en Société de toute autre forme, le cas échéant, en Société européenne;
- l'extension ou la restriction de l'objet social.

Titre V - Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI - Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil (ainsi que les dispositions applicables de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures) trouveront application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Signé à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Pour original.(en trois exemplaires)

Claude GEIBEN

Représentant par procurations des fondateurs Andrei POLYAKOV et Steffen WÜNSCHMANN

COPIE CONFORME

Nicolas SCHAEFFER

Avocat à la Cour

LUXEMBOURG

Référence de publication: 2009008591/9823/128.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04597. - Reçu 320,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Cored International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.978.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2008, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, LAC/2008/50015, que les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable «CORED INTERNATIONAL S.A.» en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.978, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C numéro 501 du 14 juillet 2000 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX en date du 16 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2517 du 16 octobre 2008 ont prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société «CORED INTERNATIONAL S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la clôture de la liquidation à l'ancien siège de la Société, 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009008594/242/24.

(090006936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Levin L07 - 926 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.200.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 11 décembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008, relation LAC/2008/50799, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse prénommée au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009008638/211/21.

(090007197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 décembre 2008.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009008595/225/13.

(090006518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Lindley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 195.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.183.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009008597/242/13.

(090006545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Hamada SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.885.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009008605/202/12.

(090006998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Online Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 136.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 janvier 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009008606/201/12.

(090006513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Interoffice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 96.885.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

- 1) La société à responsabilité limitée "IVESO Soparfi S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Robert FEDERSPIEL, qualifié ci-après.
- 2) Monsieur François KLOPP, agent immobilier, demeurant à L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe.

3) Madame Malgorzata WEGLERSKA-PAWLOWSKA, économiste, demeurant à L-6982 Oberanven, 17, Cité Wakel-ter.

4) La société anonyme "PROloc S.A.", établie et ayant son siège social à L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.

5) Madame Marie-Claire WALERS, agent immobilier, demeurant à L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.

6) Madame Cynthia FEIDT, institutrice, demeurant à L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue.

7) Madame Alix KINNEN, employée privée, demeurant à L-6834 Biver, 4, Um Knapp.

8) Monsieur Raymond PETIT, artiste-sculpteur, demeurant à L-6940 Niederanven, 159, route de Trèves.

Les comparants sub 2) à 8) sont ici représentés par Monsieur Robert FEDERSPIEL, administrateur de société, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, en vertu de sept procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

1) Que la société anonyme "INTEROFFICE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96885, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1021 du 4 juillet 2002.

2) Que le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

3) Que les comparants sont les propriétaires de toutes les actions de la Société.

4) Que les comparants ont décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que les comparants déclarent qu'ils ont réglé tous les engagements et dettes de la Société.

6) Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu aux comparants et qu'ils assurent le paiement de toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

7) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

8) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

9) Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

10) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FEDERSPIEL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2008. Relation GRE/2009/75. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008496/231/55.

(090006705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

M.T.A., Multi Task Agency, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 167, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 76.582.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Pierre VITALI, indépendant, né à Luxembourg, le 9 avril 1957, demeurant à L-2611 Luxembourg, 167, route de Thionville.

2) Madame Christine DEMUTH, retraitée, née à Rumelange, le 2 janvier 1948, demeurant à L-6990 Rameldange, 27, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société à responsabilité limitée "MULTI TASK AGENCY", abrégé "M.T.A.", établie et ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 167, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76582, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 788 du 27 octobre 2000,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 23 avril 2004.

b) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c) Que les comparants sont les seuls et uniques associés ("les Associés") et qu'ils déclarent explicitement vouloir dissoudre la Société, avec effet au 31 décembre 2008.

d) Que les Associés déclarent qu'ils ont pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

e) Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société, lesquels ont plein pouvoir d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que les Associés déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

g) Que les Associés déclarent avoir repris tout l'actif de la Société et qu'ils s'engagent à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

i) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat.

j) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Pierre VITALI à L-2611 Luxembourg, 167, route de Thionville.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cents euros et les comparants, en tant qu'Associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VITALI; DEMUTH; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2008. Relation GRE/2009/93. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008497/231/50.

(090006707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Matriz Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 143.988.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Alain WEBER, né le 9 avril 1961 à Sélestat (France), demeurant à L-1913 Luxembourg,

2.- FIHAG S.A.H, une société anonyme holding ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B. 17.990 ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean Reicherts domicilié au siège social de la société.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MATRIZ TECHNOLOGY S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit dans les limites de la commune sur simple décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

Par ailleurs la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a également pour objet la prestation de services de toute nature à destination de toutes sociétés faisant partie de son groupe, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,-EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Droit de préemption

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, l'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'il se propose de céder, le prix qu'il en demande et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires à un prix correspondant à la valorisation de la société établie sur base de la moyenne des trois derniers bilans annuels.

Au cas où l'acquéreur éventuel souhaiterait acquérir l'intégralité des titres à céder et l'intégralité seulement, la lettre recommandée du cédant doit le préciser expressément.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préférence n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois si ils sont intéressés à racheter tout ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions, une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

À partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire, sera libre de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par l'administrateur unique respectivement le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Le prix de cession par action notifié par l'actionnaire cédant aux autres actionnaires ne peut être inférieur au prix par action correspondant à la valorisation de la société calculé sur base de la moyenne des bilans des trois derniers exercices de la société.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions d'actions ou des conséquences du décès d'un actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. La société se trouve engagée par la signature individuelle de son administrateur unique, ou par la signature conjointe de deux administrateurs en cas de pluralité d'administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque dernier mercredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2008

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- FIHAG S.A.H, préqualifiée, quarante-neuf actions	49
2.- Alain WEBER, préqualifié, cinquante et une actions	51
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à 2.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Alain WEBER, né le 9 avril 1961 à Sélestat (France), demeurant à L-1913 Luxembourg, 8a, rue Léandre Lacroix
 - Monsieur Jean REICHERTS, administrateur de sociétés, domicilié à 2A, Place de Paris L-2314 Luxembourg
 - Monsieur Igor KARPENKO, programmeur né le 17 août 1984 à Ukr (Ukraine), demeurant à 113 Kiev (Ukraine), 3, Malishko.
- 3.- Est appelé aux fonctions de président du Conseil d'administration:
 - Monsieur Alain WEBER, préqualifié.
- 4.- Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué:
 - Monsieur Alain WEBER, préqualifié.,
- 5.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée «Fiduciaire Européenne S.à r.l.» ayant son siège à 2 A, Place de Paris L-2314 Luxembourg (RCS Luxembourg N°22.942)
- 6.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.
- 7.- L'adresse du siège social est fixée à L-2314 Luxembourg, 2a, Place de Paris.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A.WEBER, J.REICHERTS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52199. Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008490/206/207.

(090006592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Concise Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 53.328.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit,

Le vingt-neuf décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Tony GERAERTS, administrateur de sociétés, demeurant à B-3621 Rekem, Eekhoornlaan 7, représenté par Monsieur Marcel KRIER, comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Le représentant du comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant de documenter:

Que la société anonyme "CONCISE HOLDING S.A.", avec siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 106 du 1^{er} mars 1996, modifiée suivant décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2002 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 996 du 29 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 53.328.

Que le capital social de la société anonyme "CONCISE HOLDING S.A." s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Que son mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société,

Que son mandant déclare expressément dissoudre ladite société,

Que son mandant se nomme liquidateur de la société et qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que son mandant donne entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction,

Que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume,

Que le mandataire est autorisé à faire annuler le registre des actionnaires et les titres au porteur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le représentant du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Krier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. LAC/2008/52960. Reçu à 0,5%: douze euros (12 €)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009008548/227/43.

(090006490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Top Meter Holding Corporation S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.996.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 24 décembre 2008 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée.

2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009008637/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Palladium International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.762.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009008617/5770/13.

(090006930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Europe Partners Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.741.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009008618/5770/12.

(090006737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Probst, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 20, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 10.699.

Constituée en date du 6 février 1973 par acte sous seing privé, publié au Mémorial C no 58 du 4 avril 1973, modifiée pardevant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date 11 janvier 1988, acte publié au Mémorial C no 112 du 27 avril 1988, modifiée en date du 23 mars 2001, avis publié au Mémorial C no 985 du 9 novembre 2001, modifiée pardevant M^e Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 657 du 6 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/08.

Pour PROBST

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008691/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01296. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Iris Fund SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.135.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°54208 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009008619/211/13.

(090007164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

BHR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.929.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°53965 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009008622/211/12.

(090007105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Miura International Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.086.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°53435 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009008623/211/12.

(090007066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

L.I.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.262.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mai 2000, acte publié au Mémorial C no 737 du 7 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.I.P. S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009008657/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00817. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Medafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 42.957.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53782 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009008624/211/12.

(090007159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

FI Corporate Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.912.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54083 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009008625/211/12.

(090007119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pinecreek Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.807.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009008626/5770/12.

(090006729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Eislecker Gaardebau Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9751 Grindhausen, Hausnummer 9.

R.C.S. Luxembourg B 112.108.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 14/01/2009.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

52 ESPLANADE

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009008639/2602/18.

Enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2009, réf. DSO-DA00231. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090006838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Captiva Capital (Luxembourg) Partners II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 32.883,75.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.423.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009008627/5770/13.

(090006709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

HEDF II Spain 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.662.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009008628/5770/12.

(090006702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

HEDF II Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.886.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009008629/5770/12.

(090006689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

L.I.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.262.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mai 2000, acte publié au Mémorial C no 737 du 7 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.I.P. S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009008659/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00823. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

CVC Investments Europe V Associates S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.658.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009008630/5770/12.

(090006675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

OI-Apparel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.090.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009008631/242/12.

(090006575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Sidus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5575 Remich, 13, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 143.996.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Thomas KLEIN, Informaticien, né le 19 mars 1971 à Saarlouis (D), demeurant à 30, Vierte Gartenreihe D-66740 Saarlouis, et

2.- Monsieur Patrick KONSBRÜCK, Informaticien, né le 6 janvier 1961 à Grevenmacher, demeurant à 8, rue Espen L-5958 Itzig

les deux comparants agissant tant en leur nom personnel qu'en leur qualité de mandataire spécial pour

3.- Monsieur Markus PAQUET, Informaticien, né le 17 juin 1964 à Bad Schwalbach-Untertaunuskreis (D), demeurant à 13, rue des Vergers L-5575 Remich,

ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 décembre 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SIDUS SARL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Remich. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La pour objet pour son compte ou pour compte de tiers

a) toutes opérations ayant trait directement ou indirectement aux conseils, études, analyses et développements dans le domaine de l'informatique et la transmission de données par voie terrestre comme par voie satellite

b) l'achat et la commercialisation des satellites et la capacité satellite incluant tous les services nécessaires ou utiles pour ces opérations. Elle peut exploiter des stations fixes comme mobiles permettant le contrôle des satellites ainsi que la transmission de données par les satellites.

c) toutes opérations se rapportant à la commercialisation de logiciels et matériel informatique ainsi que tous prestations de services dans le domaine de la télécommunication

d) la mise à disposition de locaux équipés et pouvant servir de bureaux en cas d'urgence ou de désastre auprès des tiers

e) toute activité de développement, de domiciliation et d'exploitation d'applications et de contenu télématique, tant à Luxembourg que à l'étranger

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600,-), représenté par CENT VINGT-SIX (126) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- M. Markus Paquet, prénommé	42
2.- M. Thomas Klein, prénommé	42
3.- M. Patrick Konsbrück, prénommé	42
TOTAL cent vingt-six parts sociales	126

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- 1.- M. Markus Paquet, prénommé, gérant administratif
- 2.- M. Thomas Klein, prénommé, gérant administratif
- 3.- M. Patrick Konsbrück, prénommé, gérant technique

Vis-à-vis de tiers la société sera valablement représenté et engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

- Le siège social est établi à L-5575 Remich, 13, rue des Vergers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. KLEIN, P. KONSBRÜCK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52208. Reçu € 63,- (soixante-trois euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009008485/206/98.

(090006728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Parsimony Brothers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 93.985.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,
Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Claudio PASSALACQUA, entrepreneur, né à Rome (Italie), le 2 mai 1952, demeurant à D-87497 Wertach, 41, Grüntenseestrasse, (Allemagne),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "PARSIMONY BROTHERS S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93985, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 721 du 8 juillet 2003.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,-EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, le comparant requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2008. Relation GRE/2009/96. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 9 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008499/231/61.

(090006714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Compagnie Générale de Bureautique et d'Informatique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 53.353.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme à conseil d'administration de droit français "CGBI", établie et ayant son siège social à F-92300 Levallois Perret, 116, rue Jules Guesde, (France),

ici représentée par Madame Fabienne DE BERNARDI, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "COMPAGNIE GENERALE DE BUREAUTIQUE ET D'INFORMATIQUE S.A.", en abrégé "C.G.B.I." (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53353, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 109 du 2 mars 1996,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2002, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1027 du 5 juillet 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la partie comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, la partie comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la partie comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la partie comparante approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la partie comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du certificat au porteur.

n) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE BERNARDI; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008. Relation GRE/2009/17. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009008501/231/66.

(090006718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

OME Investment Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.244.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009008598/242/12.

(090006542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

GmbH Lücker Transportgesellschaft, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 102.057.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 14/01/2009.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

52 ESPLANADE

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009008640/2602/18.

Enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2009, réf. DSO-DA00235. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090006844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.
